

Stratégie du Canton de Genève en faveur de la qualité de l'air

Assemblée Générale
Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon, 26 juin 2017



M. Philippe Royer, directeur

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture

-

Direction générale de l'environnement

-

Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture

Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants

Législation suisse sur la protection de l'air



- Loi fédérale sur la protection de l'environnement – **LPE** (1985)
- Ordonnance sur la protection de l'air – **OPair** (1985)
- Règlement cantonal sur la protection de l'air – **RPAir**

Législation suisse et française

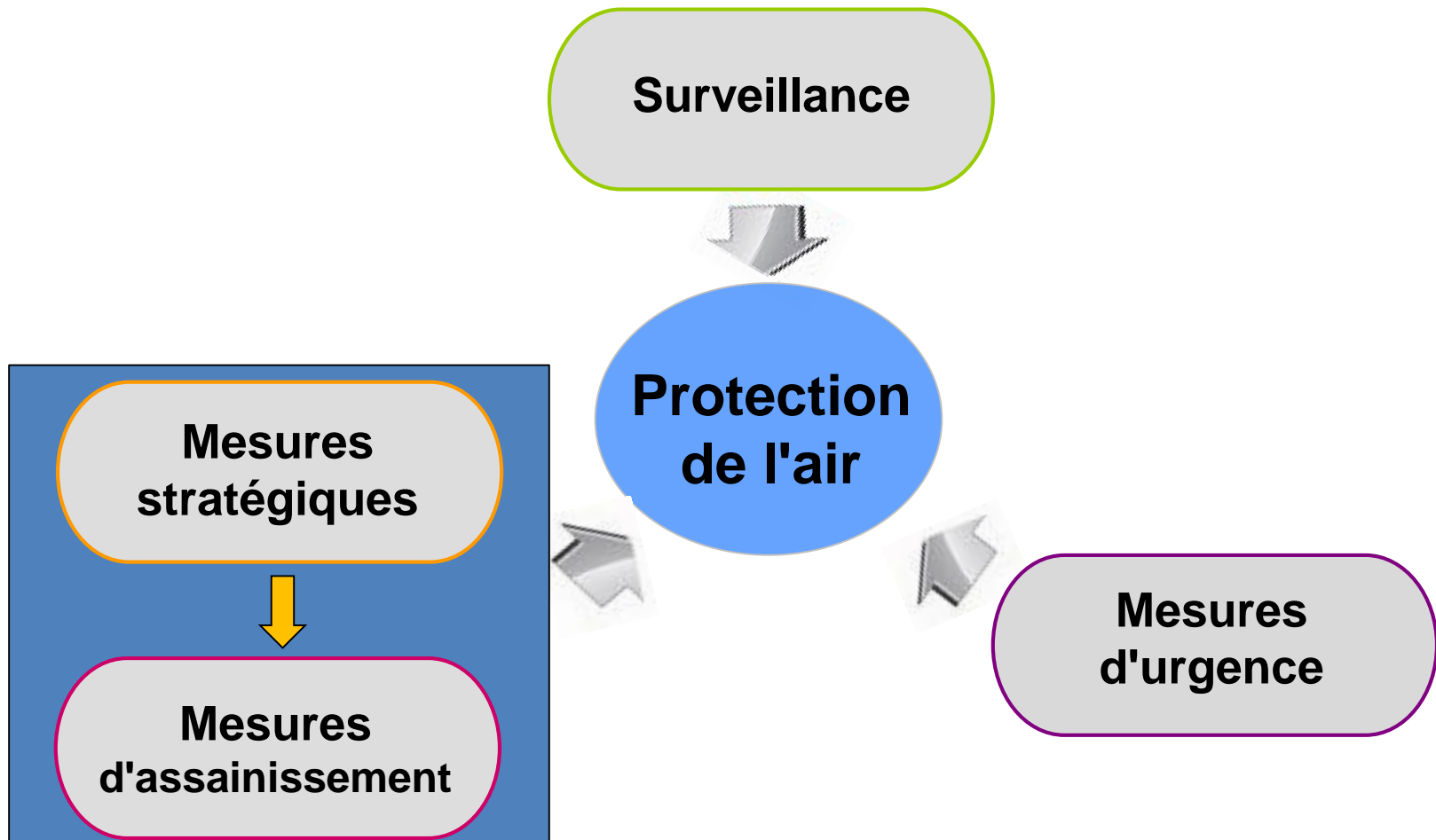
La réglementation annuelle à respecter

Polluant	paramètre	France	Suisse
Dioxyde d'azote	Moyenne annuelle	40 µg/m ³	30 µg/m ³
Poussières en suspension PM10	Moyenne annuelle	30 µg/m ³	20 µg/m ³
	Moyenne journalières	50 µg/m ³ (35 jours par an)	50 µg/m ³ (1 jour par an)
Poussières PM2.5	Moyenne annuelle	25 µg/m ³	10 µg/m ³ dès 2018
Ozone		25 jours de dépassement du 120 µg/m ³ en moyenne glissante	1 jour de dépassement du 120 µg/m ³ en horaire



Politique de protection de l'air

3 volets complémentaires

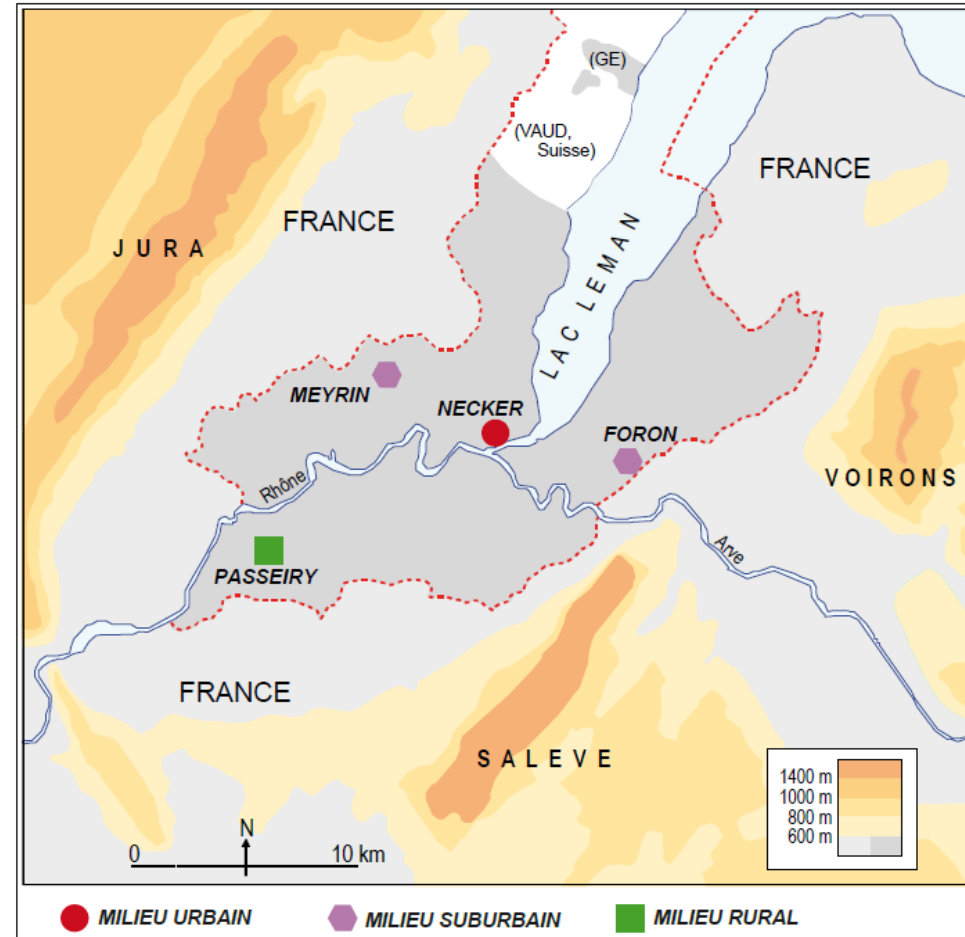


Contexte de la pollution de l'air à Genève

Réseau d'observation de la pollution atmosphérique à Genève (ROPAG)

Missions

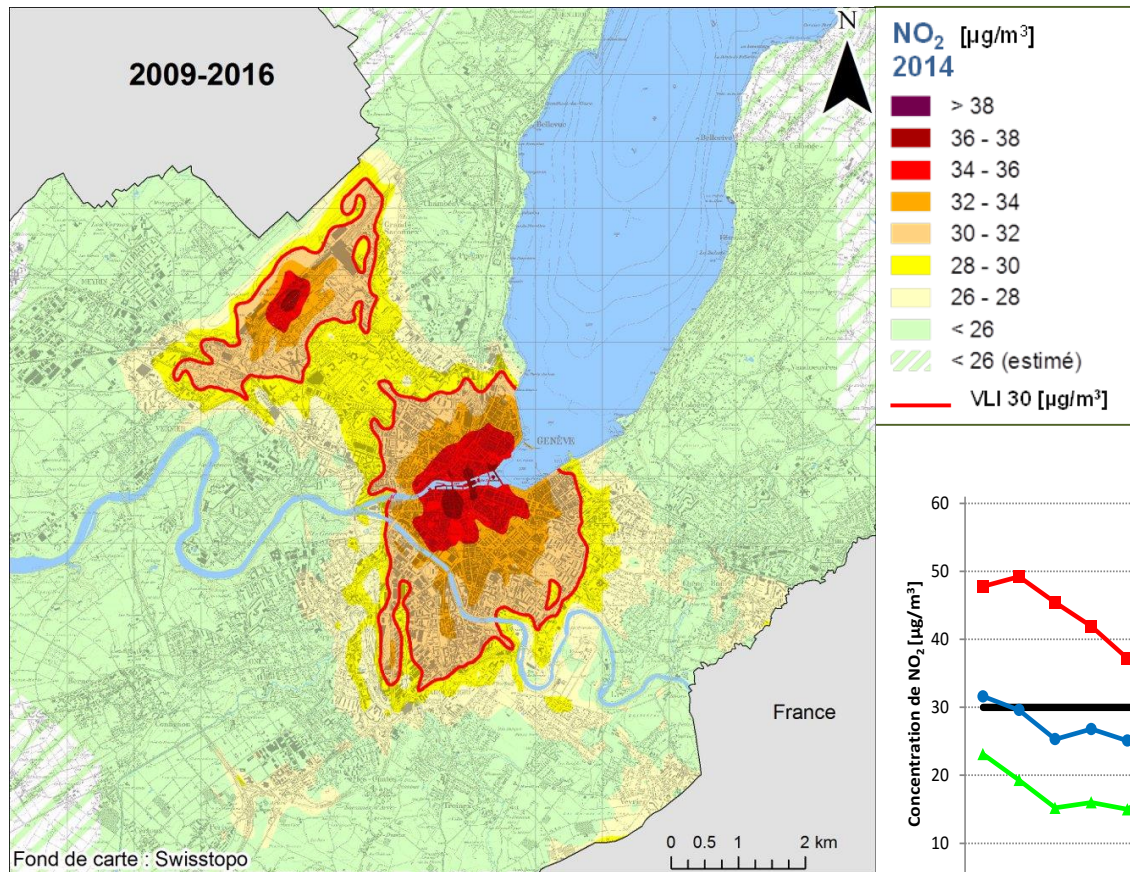
- **Surveiller** la qualité de l'air (tendances à long terme et instantané)
- **Informer** sur l'évolution de la pollution
- **Initier** les mesures d'urgence



Contexte de la pollution de l'air à Genève

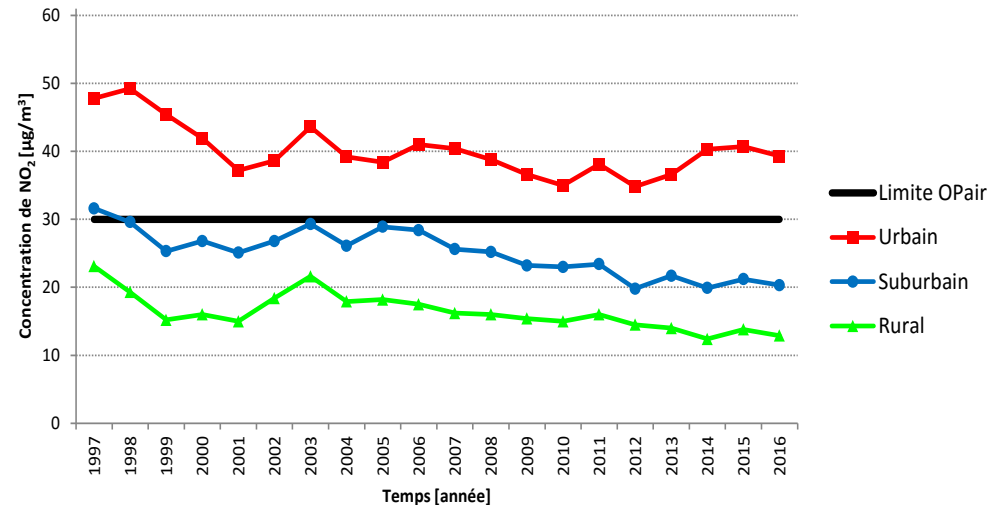
Etat de la qualité de l'air

Evolution des moyennes annuelles de NO_2



Evolution :

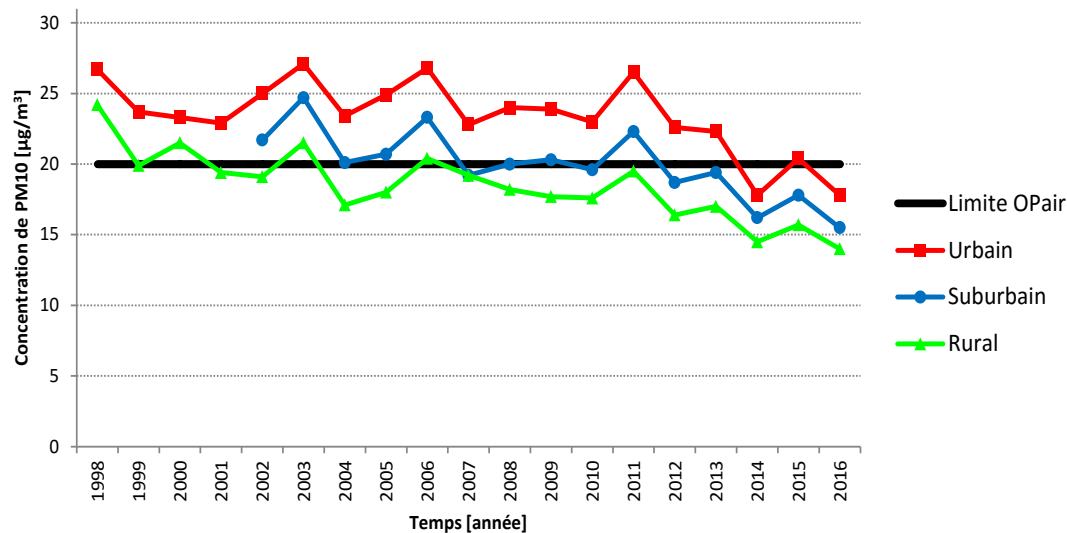
➔ Amélioration notable puis stagnation en situation non conforme en milieu urbain



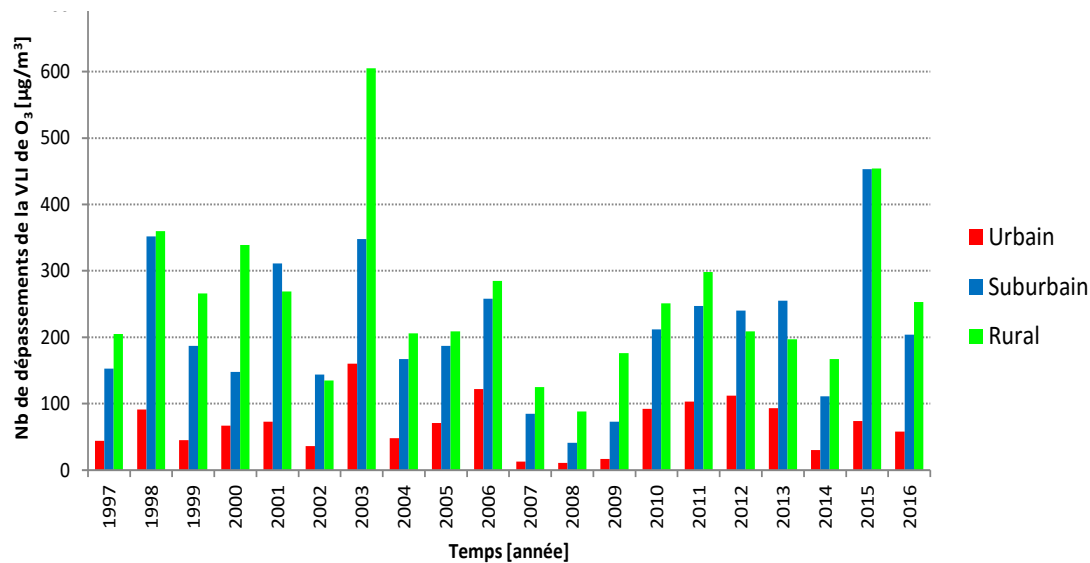
Contexte de la pollution de l'air à Genève

Etat de la qualité de l'air

Evolution des moyennes annuelles de particules fines (PM10)

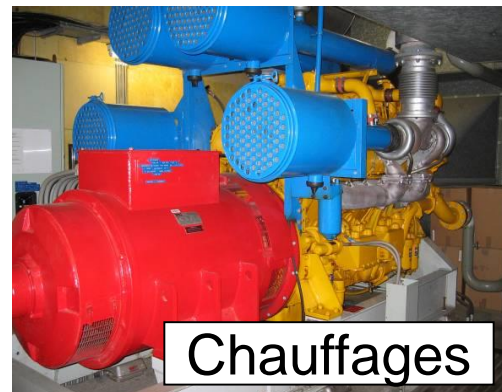


Evolution du nombre de dépassement de la valeur limite horaire d'ozone (O₃)



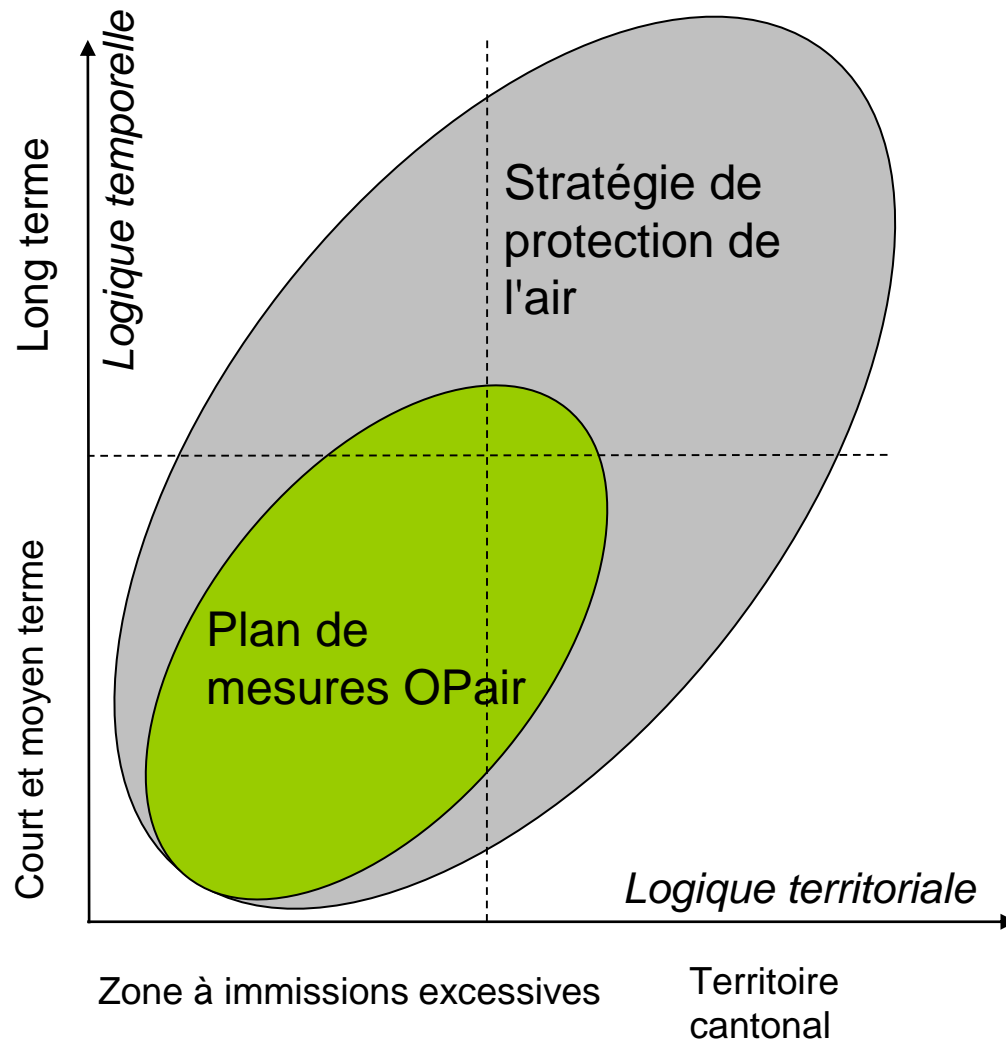
Contexte de la pollution de l'air à Genève

Principaux émetteurs



Images d'illustration, non représentatives de la situation réelle

Stratégie de protection de l'air 2030



La stratégie de protection de l'air forme le cadre conceptuel des actions préventives et d'assainissement.

Elle fixe les objectifs à moyen ou long terme de réduction des émissions et présente les mesures et actions préventives à mettre en œuvre.

Elle prévoit une coordination entre les politiques publiques qui ont un impact important sur la qualité de l'air.

Objectifs de la stratégie de l'air 2030



1. Viser le respect des valeurs limites d'immission de l'OPair sur le territoire cantonal, notamment pour le NO₂ et les PM10.
2. Faire respecter, pour toutes les installations stationnaires, les valeurs limites d'émission fixées dans l'OPair et le Règlement sur la protection de l'air.
3. Par rapport à la situation de référence 2005, réduire de façon volontariste les émissions de NO_x de 50 % et les émissions de PM10 de 18 %.

Politiques publiques Impliquées au sein du Comité de pilotage Air

Environnement (*Protection de l'environnement*)

Aménagement et logement (*Aménagement du territoire*)

Mobilité (*Transports et mobilité*)

Santé (*Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention*)

Energie (*Politique énergétique*)

Economie (*Affaires économiques*)

Mise en œuvre opérationnelle

Centralisation des compétences à la Direction générale de l'environnement

Mesures d'assainissement

Mise en œuvre du Plan des mesures Opair: suivi, mise à jour et bilan des mesures

Chauffages: 4'000 décisions d'assainissement + 6'000 assainissements entre 2012 et 2016

Traitement des plaintes des citoyens – Contrôle des chantiers

Décisions d'assainissement entreprises - Sanctions

Protection de l'air

Mesures Stratégiques

Mise en œuvre de la Stratégie Air 2030:

- Réduction des émissions du trafic
- Réduction des émissions des chauffages
- Réduction des émissions de l'industrie
- **Mesures à l'échelle du Grand-Genève**
- Mesures transversales (santé, Confédération)

Préavis sur les projets d'aménagement du territoire (Plans de quartier, modifications de zones) et les études d'impact sur l'environnement (grands projets)

Préavis sur les autorisations de construire des grands émetteurs (industries, chauffages)

Communication, sensibilisation

Mesures d'urgence

Surveillance continue de la qualité de l'air

Information à la population

Coordination en cas de pics de pollution

Mise en œuvre des mesures d'urgence

Actions en cas de pics de pollution : Une réponse graduée à 3 niveaux

Prévention (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ PM10 et 180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ O₃ sur 2 stations GE)

- **80 km/h sur l'autoroute**
Recommandation puis obligation
Spécificité genevoise calquée sur
la mesure française

Nouveau seuil PM10 &
Nouvelle mesure (2014)

Information et incitation (75 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ PM10 et 180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ O₃ sur 3 stations et 2 cantons – coordination intercantonale)

- **Avis aux médias**
- **Tarif réduit unireso**
- **Circulation alternée *volontaire***

Nouvelles mesures
(2015 et 2016)

Intervention (100 et 150 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ PM10 et 240 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ O₃)

- **Interdiction des feux de plein air (PM10 seulement)**
- **Interdiction des machines de chantier polluantes (PM10 seulement)**
- **Circulation alternée obligatoire**

Programmes Transfrontaliers



Durée: 2 ans (2013 - 2015)

Budget: ~ 500'000 €



Durée: 3 ans (2016 - 2019)

Budget: ~ 1.5 M€



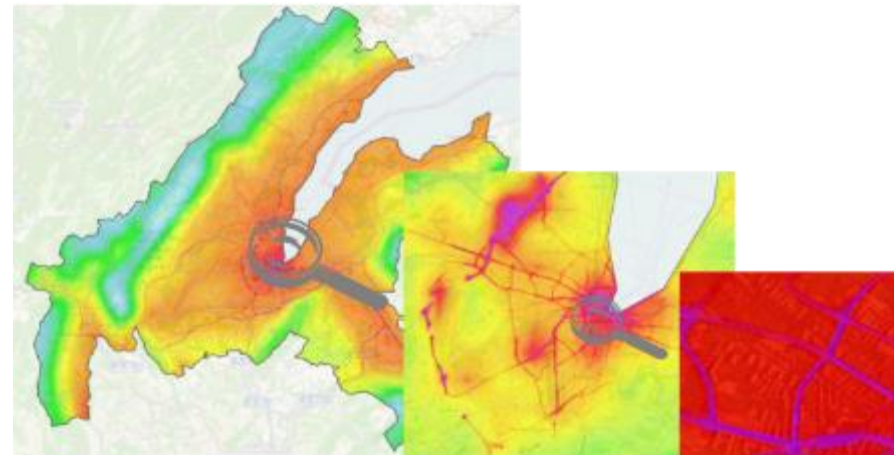
G²AME : "Grand Genève Air modèle émissions"

Ce premier projet Interreg a été développé dans le but de concevoir des outils harmonisés pour la planification de la qualité de l'air

- **Objectif 1** : Construire un inventaire harmonisé des sources de pollution françaises et suisses
- **Objectif 2** : Développement d'une modélisation commune pour la simulation des immissions
- **Objectif 3** : Initier l'établissement d'actions communes transfrontalières en matière d'assainissement de l'air

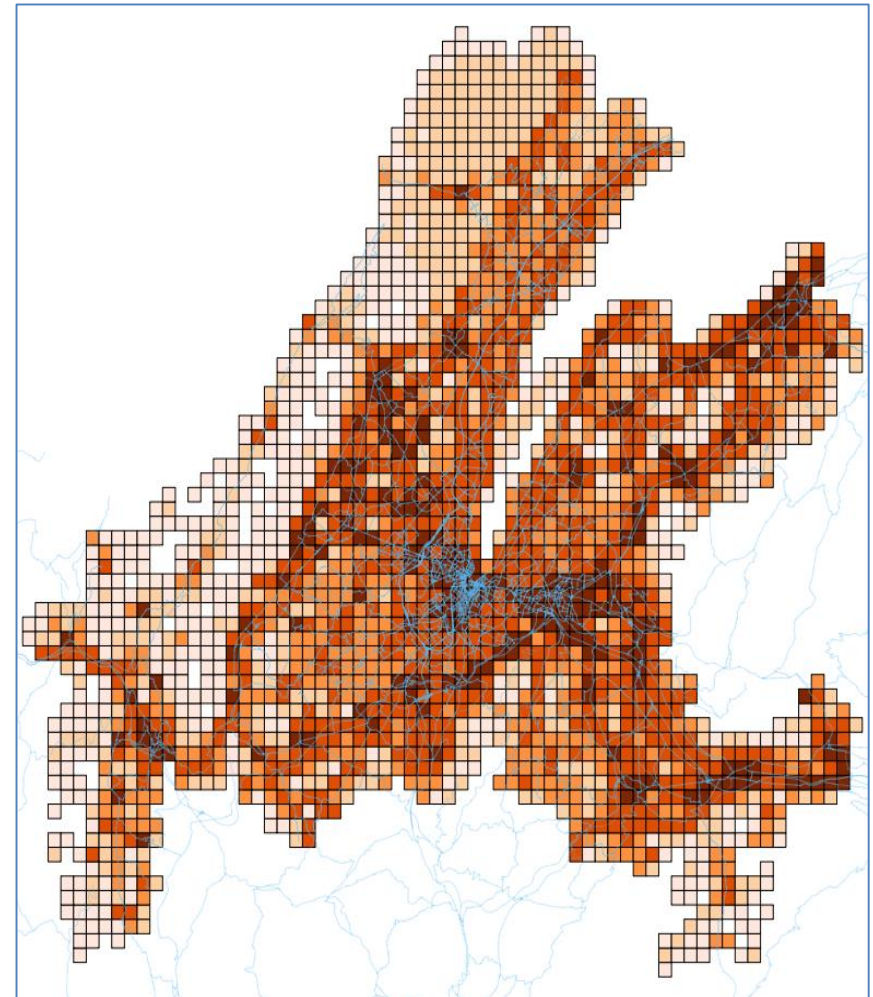
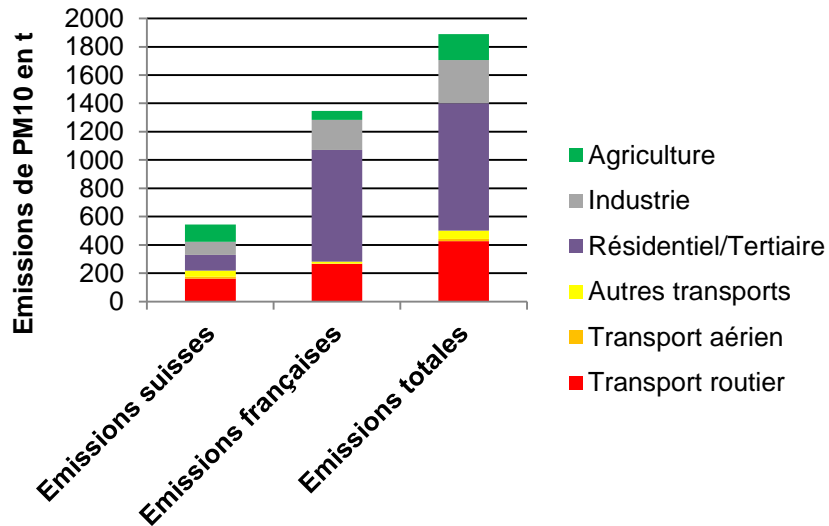
G²AME: Grand Genève Air Modèle Emissions
un projet INTERREG IVa France-Suisse

Une description jusqu'à la rue des concentrations



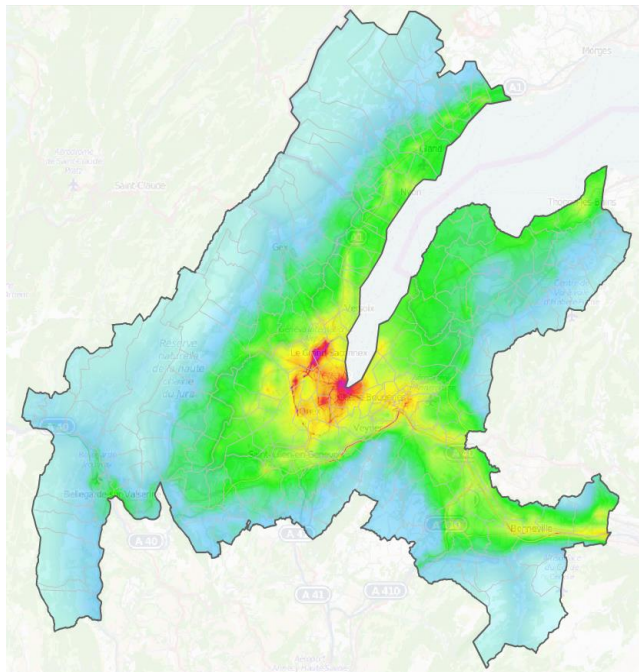
Comprendre l'origine des sources exemple des PM10

Objectif 1 :
Harmonisation des
inventaires des émissions
français et suisses

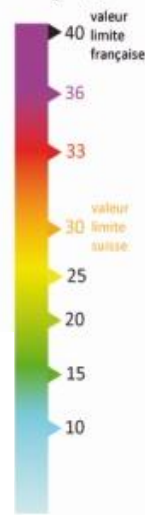


Des outils en commun

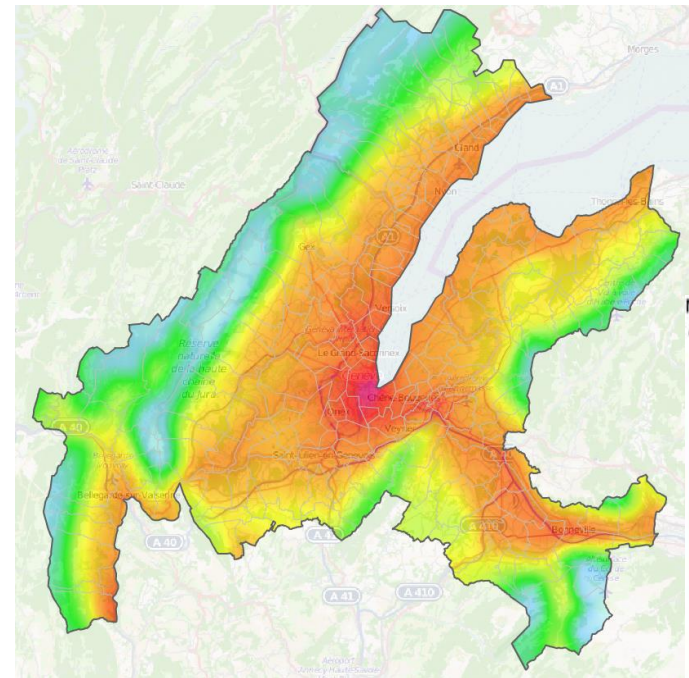
Objectif 2 :
Développer un modèle commun
de qualité de l'air pour l'étude de scénarios prospectifs



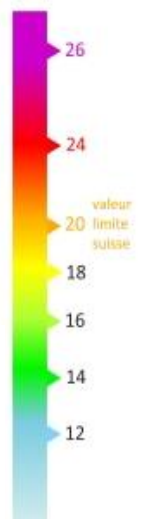
Moyenne annuelle
de NO_2 en $\mu\text{g.m}^{-3}$



Moyenne annuelle du
dioxyde d'azote en 2010



Moyenne annuelle
de PM_{10} en $\mu\text{g.m}^{-3}$



Moyenne annuelle de
particules PM_{10} en 2010



PACT'Air : "Programme d'Actions Transfrontalier pour la qualité de l'Air du Grand Genève"

Objectifs généraux:

- Evaluer et modéliser les émissions et les concentrations de polluants de avec des outils partagés (oxydes d'azote, PM10, ozone)
- Poursuivre et intensifier la collaboration transfrontalière dans le domaine de l'air et du climat
- Définir une stratégie de protection de l'air coordonnée à l'échelle de l'agglomération transfrontalière

PACT'Air : "Programme d'Actions Transfrontalier pour la qualité de l'Air du Grand Genève"

Objectifs spécifiques :

- Elaborer un plan d'actions transfrontalier d'amélioration de la qualité de l'air

Pilotage : Canton de Genève – SABRA

- Mettre en œuvre un outil optimisé, capable de tester l'efficacité des plans d'actions et d'informer les citoyens et les décideurs

Pilotage : ATMO Auvergne Rhône-Alpes

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour accompagner le programme d'actions

Pilotage : Pôle métropolitain du Genevois français

1- Plan d'actions transfrontalier pour améliorer la qualité de l'air

- Définir un catalogue d'actions temporaires (lors d'épisodes de pollution) et permanentes (assainissement durable) avec études de faisabilité > 2017-2018
- Evaluer, puis suivre via l'outil G2AME l'efficacité de chacune des actions > 2018
- Mettre en place un premier bouquet d'actions pilotes issues du catalogue d'actions > 2018

1- Plan d'actions transfrontalier pour améliorer la qualité de l'air

PACT'Air – Plan d'action transfrontalier

	pérenne	Mobilité des entreprises	Plans de mobilité d'entreprise, <u>coworking</u> , covoiturage, télétravail, stationnement, etc.	Diffusion des bonnes pratiques (échelle entreprises / interentreprises). Retour d'expériences : plan les ouates/quechua	FTI (CH)	13
	pérenne	Véhicule des collectivités publiques	Promouvoir le renouvellement des flottes en favorisant l'électromobilité et un choix informé du véhicule nécessaire (quel usage ? quel type de déplacement ? etc.)	Expérience Genève, dépliant ?		17
	pic	Zones à circulation restreinte – Crit'Air (y compris poids lourds)	Mise en place de ZCR dans l'ensemble du Grand Genève	Etude préfiguration : zone application, type de véhicules, horaires d'application		14, 11
	pic	Harmonisation de la gestion des pics et de la communication	Notamment : limitations de vitesse, seuil de déclenchement, déclenchement automatique de part et d'autre de la frontière si l'un des deux partenaires déclare un pic	Déclenchement harmonisé sur bassin Lémanique/canton GE Communication sur CRIT'AIR		40, 41
	pic	Billets TC à tarif réduit dans le Grand Genève	Extension de la mesure appliquée actuellement aux tarifs <u>Unireso</u> , périmètre précis à définir	Réunion avec les AOM (GLCT transport et C. Régional > trains)		42
Résidentiel	pérenne	Conformité des installations de chauffage	Améliorer le contrôle des installations du côté français, par ex. en s'inspirant du système des maîtres ramoneurs à Genève.	Etude juridique pour mise en place d'un recensement/contrôle des installations ? Contrôle pédagogique par ramoneur		1, 2, 7, 28, 35
	pic	Interdiction des feux de confort	Harmonisation (et rabaissement) des seuils	Pratiques uniformisées (cf AP cadre départemental > bassin lémanique + canton de Genève)		4, 44

1- Plan d'actions transfrontalier pour améliorer la qualité de l'air

Prochaines étapes techniques et politiques

- 9 juin 2017 : Commission Environnement du Conseil du Léman – Divonne
- 22 juin 2017 : Premières fiches actions (cotech Pact'air)
- 5 septembre 2017: COPIL Pact'air pour validation du Plan d'actions
- 12 septembre 2017 : Présentation en Cotech du GLCT GG
- 26 septembre 2017 : Présentation en Bureau du GLCT GG
- Automne 2017, Forum d'agglomération Grand Genève : Présentation du projet et du plan d'actions Pact'air
- IPC du CRFG du 16 novembre 2017 : Approbation du plan d'actions Pact'air et présentation d'un calendrier de mise en œuvre
- Fin janvier 2018 Assises de l'énergie : Signature officielle du Plan d'actions Pact'air.

Conclusions

- **Qualité de l'air dans le canton de Genève toujours non conforme au cadre légal Suisse (OPair), malgré une tendance à l'amélioration**
- **Mise en œuvre obligatoire d'une stratégie de protection de l'air et d'un plan de mesures Opair**
- **Renforcement significatif des mesures d'urgence pour le canton de Genève en s'alignant avec les mesures françaises**
- **Centralisation des moyens au sein de la Direction générale de l'environnement et des plans d'actions élaborés de manière transversale avec les autres politiques publiques**
- **Développement soutenu des programmes transfrontaliers**
- **Intérêt du travail collaboratif**

Merci de votre attention

